

CATALOGUE DES FORMATIONS FNARS RHÔNE-ALPES

ANNÉE 2012

SOMMAIRE

Les programmes des formations

➤ Insertion par l'Activité Economique

- Encadrer des salariés en insertion P4
- Attester des compétences des salariés en insertion P5
- Organiser et accompagner la formation des salariés en insertion P6
- La communication des ACI P7

➤ Stratégies associatives

- Contractualiser avec la puissance publique : de la subvention aux fonds européens P9
- 10 ans après la loi 2002.2 : Mettre en oeuvre l'évaluation interne et externe de sa structure P10

➤ Accompagnement des publics

- Accueillir des personnes placées sous main de justice P12
- Les conduites addictives P13
- L'accueil des demandeurs d'asile P14
- Accompagner vers la santé P15
- Santé mentale et précarité sociale P16
- Approche des problématiques de violences à l'encontre des femmes dans le couple et la famille : sortir de la violence conjugale et familiale P17

➤ Droit/réglementation

- De l'hébergement au logement : aspects juridiques et politiques publiques P19
- Droit social : la relation contractuelle salarié/employeur associatif P20

➤ Accueil du public et gestion des conflits

- Gestion des conflits et des situations difficiles P22
- La violence en structure d'accueil P23

Renseignements pratiques P24

Bulletin d'inscription P25

Annexes :

- Financement des formations P26
- Sélection d'hôtels à Lyon P27

Toutes les informations sur notre offre de formations :
<http://www.fnars-ra.org/pages/formations.html>
à visiter régulièrement.

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ENCADRER DES SALARIES EN INSERTION

Objectifs

Permettre à des encadrants techniques de perfectionner leurs pratiques et leurs méthodes d'encadrement :

- De mieux tenir une fonction d'encadrement avec un public en insertion
- Comment mieux assurer leur autorité d'encadrant en contribuant à définir et faire appliquer les règles ?
- Gérer une relation d'encadrement en vue de motiver les salariés au travail
- Mieux observer et interpréter les comportements des gens dans leur processus de resocialisation
- Leur donner des objectifs et les évaluer.

La finalité de la formation est de permettre aux encadrants :

- De se situer dans une structure à vocation sociale et économique, la finalité de leur action n'étant pas la production mais la progression des salariés en insertion.
- De définir la nature et les limites du rôle d'encadrant technique,
- De se poser la question : « en quoi le fait d'encadrer des salariés en insertion modifie-t-il l'exercice de la fonction d'encadrement ? »

Contenu

1. Exercer son autorité

- Domaines d'exercices, rôle, nature, et limites de la fonction d'encadrant technique
- Règles et normes
- Gérer la relation d'encadrement

2. Organiser des situations de travail

- Orienter l'action des salariés en insertion : définir des objectifs, des tâches, des missions, des fonctions, élaborer et transmettre des consignes.

3. Elaborer un parcours d'insertion

- définir des objectifs, évaluer les comportements au travail

4. Favoriser la motivation au sein d'une équipe »

- Comment se forme un groupe, relations entre comportement individuel et comportement de groupe.
- Fonctions et rôle dans un groupe
- Facteurs de motivation au travail ?
- En quoi l'encadrant technique peut-il contribuer à la motivation des salariés en insertion ?

5. Mieux comprendre les processus d'exclusion et leurs conséquences sur les comportements

- Populations accueillies : problèmes et potentialités
-
- Notion de « processus d'exclusion » ?
- Conséquences dans leurs comportements et relations.

Publics

Encadrants techniques des SIAE.

Démarche

Apports théoriques et méthodologiques. Formation basée en grande partie sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes

Réalisation

4 jours : 2 + 2, avec un intervalle de 3 semaines pour mettre en pratique les 1^{ers} apports

Formateur

Claire AMURAT

Dates

17/18 septembre et 15/16 octobre 2012

Tarifs

- tarif adhérent : 595 euros par personne
- tarif non adhérent : 795 euros par personne

ATTESTER ET VALORISER LES COMPETENCES DES SALARIES EN INSERTION

Objectifs

La mission de référence des SIAE est de préparer des personnes éloignées de l'emploi à retrouver une activité professionnelle pérenne. Au travers des diverses situations de travail qu'ils rencontrent, les bénéficiaires du dispositif d'insertion apprennent ou ré-apprennent les gestes et les comportements professionnels attendus pour s'inscrire durablement dans un emploi. Toutefois, il s'agit de pouvoir mesurer et d'attester de la progression de chacun dans l'acquisition des compétences recherchées. Cette formation a pour finalité de préparer les professionnels de l'insertion à utiliser la démarche d'évaluation comme un outil pédagogique au service de la progression des salariés.

Contenu

1. Pourquoi évaluer des individus ?

L'évaluation-sanction
L'évaluation-contrôle
L'évaluation : outil de progression

Types d'évaluation : sommative, formative et certificative

2. Que veut-on évaluer ?

L'individu, dans toute sa personnalité ?
Ses capacités ?
Les compétences de l'individu ? : point sur le vocabulaire de l'évaluation

3. Comment évaluer ?

- Créer les conditions d'une évaluation objective (rappel que l'équité passe par l'objectivité : une compétence est observable et mesurable).
- Prescrire le travail : dès le recrutement, le salarié doit avoir pris connaissance des diverses tâches qu'il aura à accomplir ;
Faire un positionnement : définir ce qu'il possède et ce qu'il doit acquérir; Mettre en place une progression; Informer des divers temps d'évaluation
- Créer des documents de référence : les diverses activités de la structure doivent être détaillées dans un référentiel : tâches, qualité d'exécution, temps requis. Tenir compte des éléments de variabilité.
- Créer les conditions de l'évaluation : choix des situations de travail, création des outils d'évaluation (grilles)
- Attester des compétences : attestation, livret de compétences.
- Les compétences transférables

Publics

Encadrant technique et accompagnateur socio professionnel (si possible en binôme)

Démarche

Apports théoriques

Echanges s'appuyant sur l'expérience des participants
Création en sous-groupes des outils de référence :

- Référentiel d'activités
- Grilles d'évaluation
- Attestations de compétences

Formateur

Claire AMURAT

Réalisation

4 jours : 2 + 2, avec un intervalle de 3 semaines pour mettre en pratique les 1^{ers} apports

Dates

2 sessions :
14/15 mai et 7/8 juin 2012
ou
12/13 novembre et 10/11 décembre 2010

Tarifs

- tarif adhérent : 595 euros par personne
- tarif non adhérent : 795 euros par personne

ORGANISER ET ACCOMPAGNER LA FORMATION DES SALARIÉS EN INSERTION

Objectifs

La formation est un enjeu majeur dans l'accompagnement vers l'emploi des salariés en insertion. Pour autant, les Structures de l'IAE rencontrent de nombreuses difficultés à la mettre en œuvre.

Ce module vise à apporter aux SIAE des solutions permettant une organisation de la formation des salariés en insertion respectueuse de l'équilibre de la structure et bénéfique aux salariés eux-mêmes.

Contenu

Jour 1

Présentation du cadre légal de la formation professionnelle :

- Les droits et devoirs des salariés
- Les obligations de l'employeur
- Les acteurs de la formation professionnelle continue et le rôle de l'OPCA
- Les financements du secteur

Les dispositifs mobilisables et leur pertinence pour l'IAE :

- Le plan de formation
- Le contrat de professionnalisation
- Le DIF
- Les congés individuels
- Les contrats aidés

Jour 2 :

Les enjeux de la formation des salariés en insertion et les facteurs clés de succès:

- L'impact de la formation sur le salarié en insertion
- La préparation et le positionnement des salariés
- L'organisation interne de la structure pendant la formation : production et suivi

Mutualiser la formation :

- La plus-value des formations mutualisées
- La mise en œuvre de modules collectifs : méthodes et bonnes pratiques

Publics

Directeurs de SIAE, Chargés d'insertion ou Encadrants Techniques, toute personne concernée par la formation des salariés en insertion.

Démarche

- Apports réglementaires
- Apports méthodologiques
- Echanges de pratiques
-

Formateurs

- Yannick Perret, AGEFOS-PME
- Françoise Dembelé, AMAFI et Territoire Insertion 38 (association inter-SIAE)

Réalisation

2 jours consécutifs

Dates

Lundi 21 et mardi 22 mai 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 395 euros par personne
- Tarif non adhérent : 495 euros par personne

LA COMMUNICATION DES ACI

Objectifs

Mesurer les enjeux de la communication pour les ACI, en définissant les contenus en l'adaptant aux différentes cibles et en respectant le cadre imposé par le statut d'ACI, de diversifier les formes et supports pour valoriser les structures et améliorer leur visibilité.

Contenu

- **Comprendre les objectifs de la communication dans le contexte spécifique des ACI**

- la communication, outil de valorisation des pratiques des structures
- formaliser, partager, faire connaître
- la communication comme outil de différenciation
- afficher un positionnement spécifique, des valeurs, une appartenance
- la communication comme outil du développement (marketing mix)
- faire connaître pour faire reconnaître ou faire acheter

- **Professionaliser sa communication**

- définir le contenu de sa communication
- adopter un "discours vendeur" et mettre en valeur les "bénéfices" clients
- soigner la forme et définir son identité visuelle
- soutenir le fond par une forme adaptée

- **Préparer et/ou utiliser des outils de communication adaptés (individuels et collectifs)**

- communication sur l'activité sociale (financeurs, partenaires, bénéficiaires)
- communication sur l'activité économique (collectivités, structures, entreprises, particuliers)

- **Construire un plan de communication**

- clarifier ses objectifs
- définir les actions adaptées
- organiser, planifier
- allouer les ressources (techniques, humaines, financières)
- suivre et mesurer l'efficacité des actions de communication

Publics

responsables des structures, personnes en charge de la communication et des relations extérieures, administrateurs ou bénévoles intervenant sur la com ou les relations extérieures

Démarche

- alternance d'apports théoriques, d'échanges, de travaux en petits groupes
- travail inter sessions

Formateur

Karine Cascaro-Flambeaux

Réalisation

3 jours

Dates

3 février, 8/9 mars (en sous groupes) et 23 mars 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 495 euros par personne
- Tarif non adhérent : 695 euros par personne

STRATEGIES ASSOCIATIVES

CONTRACTUALISER AVEC LA PUISSANCE PUBLIQUE : DE LA SUBVENTION AUX FONDS EUROPEENS

Objectifs

- Maîtriser les différences entre les modes de financements possibles des associations par les collectivités publiques.
- Connaître les programmes de financements européens possibles pour les associations du réseau FNARS.
- Améliorer sa stratégie individuelle et collective sur son territoire.
- Identifier les interlocuteurs publics et les procédures de contractualisation.

Contenu

• Journée N°1 : Samuel Le Floch

- **Notions principales** : subventions, appel à projets, délégation de service public, marchés publics : procédures et enjeux pour les associations.
- **Le droit européen** : influence sur les pratiques nationales, réalités et perspectives.
- **Procédures, stratégie et positionnement : comment contractualiser avec la collectivité publique.**
 - La convention de partenariat
 - La procédure d'appel à projets pour les établissements sociaux et médico-sociaux
 - Le marché public appliqué aux services sociaux.

• Journée N°2 : Samuel Le Floch et André Gachet

- **Les fonds structurels européens** : actions éligibles pour les structures d'hébergement et d'IAE.
- **Les programmes européens de coopération transnationale** : les projets Grundtvig et Leonardo Da Vinci au service de l'étude expérimentale et des échanges de modèles d'intervention.
- **Monter son projet européen** : procédures, points de vigilances, accompagnements possibles.

Publics

Cette formation s'adresse aux cadres dirigeants et aux administrateurs des associations du secteur social et médico-social.

Démarche

apports théoriques et échanges d'expériences.

Formateurs

- **Samuel Le Floch**, chargé de mission au siège national FNARS.
- **André Gachet**, administrateur de la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement).

Réalisation

2 jours consécutifs

Dates

Tarifs

- Tarif adhérent : 295 euros par personne
- Tarif non adhérent : 395 euros par personne

10 ANS APRES LA LOI 2002-2 : METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION INTERNE ET EXTERNE DE SA STRUCTURE

Objectifs

Permettre aux responsables associatifs, salariés comme administrateurs, de mieux comprendre les enjeux et procédures d'évaluation interne et externes.

Leur fournir des éléments méthodologiques et empiriques pour mettre en œuvre l'évaluation interne et accompagner l'évaluation externe à travers la rédaction du cahier des charges.

Contenu

Rappel : la loi 2002-2

- Contexte et objectifs.
- Les 4 axes.
- 10 ans plus tard, quelles réalisations ?
- L'évaluation : obligations légales, procédures, calendrier.

Mettre en œuvre l'évaluation interne :

- Termes et concepts de l'évaluation, la qualité dans le secteur social et médico-social
- Définir le cadre de son évaluation interne : objectifs, périmètre, méthodologie retenue.
- Les différentes étapes et les acteurs impliqués.
- Construire/s'approprier le référentiel : définir la qualité et les critères d'évaluation, formaliser le référentiel.
- Conduire l'évaluation : mobiliser les équipes et animer la démarche, définir les outils de mesure
- Finaliser l'évaluation interne : élaborer un plan d'actions, formaliser et communiquer.

Préparer l'évaluation externe :

- Définition de l'évaluation externe : objectifs, articulation avec l'évaluation interne, procédures, périmètre.
- Les acteurs : ANESM et évaluateurs externes.
- Conduire l'évaluation externe : les différentes étapes.
- Bien choisir l'évaluateur : construire le cahier des charges, critères de sélection, place et rôle de chacun.

Publics

Responsables d'associations, salariés comme administrateurs.

Démarche

- Apports juridiques.
- Apports stratégiques et méthodologiques
- Partage d'expériences.

Réalisation

4 jours.

Dates

A préciser

Formateurs

Tarifs

LES PUBLICS

ACCUEILLIR DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Objectifs

Donner aux structures accueillant des personnes placées sous main de justice les éléments leur permettant d'accompagner ces publics dans de bonnes conditions : connaissances juridiques, vision globale de la thématique, éléments opérationnels d'accompagnement, expériences existantes, partenaires à mobiliser.

Contenu

1. Le parcours du sortant de prison

- Définition des personnes placées sous main de justice
- Généralités sur le droit pénal
- L'application des peines
- Le parcours judiciaire, pénitentiaire et social du sortant de prison (préparation à la sortie, contraintes judiciaires, les droits sociaux du sortant...)
- Les mesures de sûreté post condamnation (surveillance judiciaire, rétention de sûreté, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique mobile...)

2. L'accompagnement des PPSMJ : Les responsabilités juridiques et les relations avec les SPIP

- La responsabilité civile du travailleur social et de l'institution (faute de surveillance, délégations de pouvoirs et transfert de responsabilité...)
- Le secret professionnel (que dire, que taire au regard du droit, le secret professionnel en matière d'enquête policière et judiciaire...)
- La structuration de l'accompagnement par rapport aux contraintes judiciaires (relation avec le SPIP, les magistrats, obligation de rendre compte...)

3. L'accompagnement socioéducatif des PPSMJ :

- Les associations et les PPSMJ (rôles et missions des associations, les cadres d'accueil : aménagement de peine, cadre pré-sentenciel, difficultés liées aux mesures)
- Les relations partenariales avec l'administration pénitentiaire et la justice
- Représentations, attitudes et actions : comment accompagner

Publics

Travailleurs sociaux et chargés d'insertion de toute structure pouvant accueillir ce public, y compris SPIP.

Démarche

Apports théoriques et méthodologiques. Problématisation de la thématique via la présentation des positions de la FNARS.

Formateurs

Michel Rismann (Juge d'Application des Peines),
Anne Chemithe, DSPIP
38

Réalisation

3 jours : 1 + 2

Dates

12, 19 et 20 mars 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 495 euros par personne
- Tarif non adhérent : 695 euros par personne

LES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif

Les addictions sont de plus en plus, sinon présentes, au moins visibles dans les structures accueillant des personnes en situation de précarité.

L'objectif est d'apporter à ces structures les connaissances théoriques et méthodologiques favorisant l'accueil et l'accompagnement des publics concernés par cette thématique.

Contenu

- Mieux appréhender les problématiques liées à l'addiction dans sa pratique professionnelle
- Interroger les représentations sociales et individuelles des participants sur les personnes « addictées » dans leur contexte social et culturel
- Repérer les caractéristiques des processus des addictions dans leurs aspects, biologiques, psychologiques et sociaux
- Connaître les effets psychoactifs essentiels des drogues les plus utilisées, à court et à long terme
- Connaître les dispositifs et les modalités de prise en charge des conduites addictives
- Savoir mieux se situer dans son rôle d'accompagnant au sein d'un établissement d'accueil social

Publics

Travailleurs sociaux et chargés d'insertion de toute structure pouvant accueillir ce public, y compris SPIP.

Démarche

- Apports théoriques
- Etude de cas
- Travail de réflexion en groupe à partir de documents (écrits et/ou filmés) et des expériences apportées par les participants et le formateur.
- Travail d'expérimentation et d'observation en intersession.
- Evaluation formative et sommative (pré et post test).

Formateurs

Association ARIA
(association Rhône-Alpes d'insertion et d'addictologie)

Réalisation

4 jours : 2 + 2

Dates

15/16 et 26/27 mars 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 595 euros par personne
- Tarif non adhérent : 795 euros par personne

L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Objectifs

Les structures du secteur Accueil Hébergement Insertion sont de plus en plus amenées à accueillir et accompagner des demandeurs d'asile.

Les modalités d'accueil de ce public présentant des spécificités tant culturelles que réglementaires et législatives, les structures peuvent se retrouver en démunies face à cette situation.

Cette formation vise à mieux comprendre le phénomène de l'asile, à en saisir les aspects juridiques, dans une dimension de parcours du demandeur d'asile et également à connaître les structures spécialisées vers lesquelles orienter les personnes.

Contenu

Jour 1 :

Comprendre la demande d'asile :

- Situation géopolitique mondiale : zones de conflits, flux migratoires, origines de l'asile.
- Les termes, les statuts : de quoi parle-t-on ?
- Les fondements juridiques de la demande d'asile : de la Convention de Genève aux titres de séjour.

Jour 2 :

Accueillir et orienter les personnes :

- Le parcours juridique du demandeur d'asile.
- Les dispositifs d'accueil : quels acteurs, quels financeurs, quelles modalités juridiques et méthodologiques d'accompagnement.
- La situation actuelle en France et dans la région : quels flux, quels acteurs, quelles politiques publiques.
- L'intégration des réfugiés : quel accompagnement.

Publics

Travailleurs sociaux, écoutant 115, responsables de services des associations du secteur AHI.

Démarche

- Apports théoriques.
- Apports juridiques et réglementaires
- Apports méthodologiques
- Echanges de pratiques

Formateurs

- Yvan Couriol, directeur du CPH de l'Entraide Pierre Valdo de Lyon
- Dominique Vignon, Foyers ADOMA.

Réalisation

2 jours consécutifs

Dates

Jeudi 24 et Vendredi 25 mai 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 395 euros par personne
- Tarif non adhérent : 495 euros par personne

ACCOMPAGNER VERS LA SANTE

Objectifs

- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de précarité dans le domaine de la santé.

- Acquérir les repères de méthodologie mais aussi d'éthiques indispensables pour l'accompagnement santé des personnes en précarité.

Contenu

La santé : ses représentations

- Connaître ses propres représentations
- Connaître celles du public
- Evaluer leurs proximités et leurs différences.

Santé et précarité

- Les déterminants de santé et les obstacles à l'accès aux soins
- Ce que l'on sait sur la santé de cette population : repères épidémiologiques

L'accès aux soins.

- Connaître les dispositifs d'accès aux soins (CMU, AME, Fonds Sociaux, PASS ...)

Offre de soins et réseau

- L'offre de soins
- Importance du travail en réseau,
- Comment mobiliser le réseau, repères éthiques et méthodologiques

L'accompagnement santé

- Charte de l'accompagnement santé
- Méthodes
- Evaluation

Publics

Professionnels de la santé et travailleurs sociaux en lien avec les populations en situation de précarité. Groupe de 8 à 15 personnes

Formateur :

Annie Liber, médecin au point précarité santé de l'oiseau bleu

Réalisation

4 jours (3+1)

Dates :

14 septembre, 18/19 octobre et 3 décembre 2012

Tarifs

A préciser

SANTE MENTALE ET PRECARITE SOCIALE

Objectifs

Par un meilleur repérage des phénomènes de précarité et d'exclusion sociale dans des perspectives historiques, psychodynamiques et sociologiques, vous serez en mesure de mettre en place des réponses originales au sein des équipes.

La formation vous permettra de répondre aux interpellations que ce type de phénomènes adresse à la psychiatrie en général et à la politique de secteur en particulier (PRAPS, PRS, PASS...).

Contenu

Découvrir et intégrer les aspects généraux

- Histoire du dispositif de santé mentale, sociologie et psychosociologie de la précarité sociale, philosophie des approches et législation.

Elaborer l'intervention

- Adaptation, insertion, exclusion, désaffiliation : définition des termes.
- Clinique psychosociale.
- Ethique et déontologie : secret professionnel, secret partagé, complémentarité, réseau.

Connaître le champ de l'intervention

- Entre santé mentale, précarité et exclusion sociale : les malades mentaux exclus et les exclus présentant des troubles psychiques.
- Entre maladie mentale et précarité : clinique psychosociale.

Posséder et savoir articuler les différents types de réponse possibles

- L'accompagnement : de l'urgence à une autre temporalité, du professionnalisme au bénévolat : notion de réseau.
- Les modalités spécifiques du lien.
- La notion "d'amarrage".
- Les processus d'auto-exclusion.
- La non-demande ou demande inversée.
- La spécificité du travail social.
- La spécificité du soin.
- E.M.P.P (Equipes Mobiles Psychiatrie/Précarité).
- L'adaptation de la réponse soignante en fonction de la problématique dégagée.

Publics

Tous professionnels des secteurs santé, social et éducatif confrontés dans leur pratique à la clinique psychosociale (phénomènes de précarité, d'exclusion sociale, errance...).

Démarche

Les apports théoriques, le travail de réflexion et d'analyse de pratiques sont enrichis par le témoignage et les comptes-rendus d'expériences d'acteurs de terrain (domaine social, humanitaire, médical). Une documentation axée sur les textes en vigueur est remise aux participants en début de session.

Formateur :

Colette PITICI, Docteur en psychologie et psychopathologie clinique pour l'INFIPP.
Monsieur Bouvier, sociologue.

Réalisation

3 jours (1+2)

Dates :

22 et 28/29 juin 2012

Tarifs

Tarif adhérent : 495 euros
Tarif non adhérent : 695 euros

**APPROCHE DES PROBLEMATIQUES DE VIOLENCES A L'ENCONTRE DES FEMMES
DANS LE COUPLE ET LA FAMILLE
SORTIR DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE**

CONTENU

• LES ASPECTS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

- Définition et formes de la violence : physique, psychologique, sexuelle, économique

- Le cycle de la violence
- Les symptômes apparents et non apparents
- Les conséquences pour les victimes et les proches
- Les hommes ayant recours à la violence
- Sortir de la violence conjugale
- Le soin : du côté des victimes, du côté des auteurs.

• LE CADRE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

- Les dates clés, les chiffres clés
- L'état du droit, les textes et circulaires.
- Genre, inégalités et violences conjugales : quels liens ?

• L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LE TRAITEMENT JUDICIAIRE

- L'accompagnement social et thérapeutique : un professionnel assurant l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences
- Le traitement judiciaire et le rôle de l'avocat.

Publics

professionnels confrontés à des situations de violence conjugale et familiale.

Démarche

Projection d'un documentaire Echanges et étude des différentes situations abordées dans le documentaire.

Intervenants

Isabelle BOUCLON,
directrice de VIFF-Aide aux Victimes
Documentation
Danièle BROUDEUR,
psychologue clinicienne et formatrice
Claire LACHATRE chargée de mission Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Réalisation

2 jours

Dates

A préciser

Tarifs

Tarif adhérent : 395 euros
Tarif non adhérent : 495 euros

DROIT/ REGLEMENTATION

DE L'HEBERGEMENT AU LOGEMENT ASPECTS JURIDIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectifs

- Clarifier le cadre juridique autour des pratiques d'hébergement et de logement, principalement à partir des statuts et contrats d'occupation.
- Présenter la politique du « logement d'abord » et son état de réalisation aujourd'hui.
- Echanger autour de l'impact de ces éléments sur l'accompagnement social.

Contenu

• Journée N°1 : Najima Bekhaled, Marion Lignac

- **Notions principales** : Distinction hébergement/logement, Grands régimes locatifs
- **Le logement, régime juridique** : La sous-location : parc privé (régime code civil, conventionné), parc public (HLM, sous-location. Bail glissant), Les maisons relais.

• Journée N°2 : Najima Bekhaled, Marion Lignac

- **L'hébergement** : Le contrat de séjour, Le règlement de fonctionnement, Principe de continuité et expulsion
- **Travail en atelier** : lecture de contrats et débats, Logement (sous location avec bail glissant HLM et code civil, convention d'occupation à titre onéreux), Contrats d'hébergement (temporaire, en structure éclatée)

• Journée N°3 : Perrine Dubois et Sandrine Runel

- **Le « logement d'abord », apports théoriques** : concept et expériences européennes, en France : les propositions Apparu, état d'avancement, les apports de la conférence européenne sur le sans-abrisme
- **Impact sur l'accompagnement social** : les positions de la FNARS, comment accompagner dans le logement, exemples

Publics

Cette formation s'adresse aux travailleurs sociaux, chefs de service, responsables travaillant dans le domaine du logement et/ou de l'hébergement.

Démarche

Stage de trois jours, apports théoriques et étude de cas.

Intervenants

- **Najima Bekhaled**, juriste à l'ADIL du Rhône (Agence Départementale d'Information sur le Logement).
- **Marion Lignac, Perrine Dubois**, chargées de mission FNARS.
- **Sandrine Runel**, déléguée régionale FNARS Rhône-Alpes.

Réalisation

3 jours

Dates

Juin 2012 (à préciser)

Tarifs

A préciser

DROIT SOCIAL : LA RELATION CONTRACTUELLE SALARIE/EMPLOYEUR ASSOCIATIF

Objectifs

Permettre aux responsables associatifs et aux personnes assurant la fonction employeur de mieux maîtriser l'environnement juridique lié au contrat de travail.

Contenu

1. Notion d'employeur

- Les conventions collectives
- Les accords collectifs
- Les principales formalités liées à l'embauche du personnel et à l'emploi du personnel

2. Le contrat de travail

- quoi sert le contrat de travail ?
- Définition du Contrat de travail
- Typologie du Contrat de Travail

- a – le CDI
- b – le CDD

3. Les contrats spécifiques liés aux politiques de l'emploi

- La Stratégie Européenne de l'emploi
- Les politiques de l'emploi en France

4. La cessation définitive du contrat de travail

- La démission du salarié
- Le licenciement du salarié
- La fin du contrat

Publics

Responsables d'associations

Démarche

Chaque partie théorique est entre - coupée d'une étude d'un cas pratique et/ou de mise en situation ; ce travail s'effectue en sous-groupe dans un temps déterminé ; Puis chaque sous-groupe présente son travail et ses conclusions à l'ensemble du groupe afin de susciter débats et échanges.

Formateur :

Doriane LABY de l'organisme ICEO

Réalisation

3 jours

Dates :

les 19/20/26 novembre 2012

Tarifs

- Tarif adhérent : 495 euros
- Tarifs non adhérent : 695 euros

ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONFLITS

GESTION DES CONFLITS

Objectifs

- Comprendre et résoudre les conflits
- Identifier les différents composants d'un conflit afin d'en repérer les prémices et d'identifier de quel type de conflit il s'agit.
- Choisir la bonne démarche à initier et savoir quels outils utiliser pour résoudre un conflit

Contenu

Premier jour : Comprendre les conflits

- 1. Qu'est-ce qu'un conflit ?**
 - Définition
 - Caractéristiques
 - Exemples
- 2. Les conflits sont-ils évitables ?**
 - Relations personnelles et inter-personnelles
 - Conflits entre structures
 - Quelques rappels de conflits "historiques"
- 3. Origine et typologie des conflits, causes du conflit**
 - Divergences
 - Contexte et environnement du conflit
 - Le rationnel et l'irrationnel
 - Natures du conflit (personnes, fonctions, intérêts,...)
- 4. Pourquoi les conflits peuvent être positifs**
 - Le conflit comme facteur d'amélioration
 - Aspects positifs des conflits
- 5. Repérer le conflit : les cinq phases, des prémices au conflit déclaré**
 - Phase de prémices : définition et exemples, caractéristiques
 - Phase de divergences latentes : définition et exemples, caractéristiques
 - Phase d'agitation : définition et exemples, caractéristiques
 - Phase de contestation : définition et exemples, caractéristiques
 - Phase de conflit déclaré : définition et exemples, caractéristiques

Deuxième jour : Résoudre les conflits

- 1. Se situer dans le processus**
 - Appréhender toutes les composantes du conflit (phase, nature, autres composantes, etc.)
- 2. Différentes réponses au conflit (évitement, confrontation, « positivation »)**
 - Présentation des typologies de réponse
 - Analyse de leurs spécificités
 - Comment "faire son marché"
- 3. Outils disponibles (négociation, médiation, maîtrise du "combat", etc.)**
 - Présentation des principaux outils
 - Comparaison entre eux

Publics

Directeurs et salariés de structures susceptibles de faire face à des situations de conflits dans leur structure.

Démarche

Anticiper, comprendre, résoudre les conflits intra et inter structures

Formateur

Claire AMURAT

Réalisation

23/24 avril 2012 à Lyon
ou
27/28 septembre 2012 à Lyon

Tarifs

- Tarif adhérent : 395 euros
- Tarif non adhérent : 495 euros

LA VIOLENCE EN STRUCTURE D'ACCUEIL

Objectifs généraux

L'approche de cette formation se veut résolument sociologique et non clinique.

Elle vise à permettre au stagiaire de :

- Connaître et comprendre les différentes formes de violence.
- Identifier les facteurs de risques et les influences de l'environnement sur la santé mentale des personnes en situation de fragilité.
- Gérer les situations de violence dans l'accompagnement social et socioprofessionnel.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de repérer les différentes formes de violence.
- Développer des aptitudes à la gestion des conflits (dédramatiser, dénouer des situations difficiles).
- Mobiliser des ressources adaptées aux différentes situations rencontrées.
- Développer des outils internes pour éviter la crise et les passages à l'acte (règlement intérieur, projet institutionnel, travail d'équipe, régulation, supervision).

Contenu

I – Les concepts, les définitions, les représentations

Quelles représentations de la violence ? La violence de nos représentations.

Quelques repères et définitions sur la violence et l'agressivité.

Repérage des différentes formes de violence.

Réflexions sur le sens de la violence comme mode de communication.

Repères et définitions sur la notion de conflit, les intérêts du conflit, les différentes causes du conflit.

II - Repères professionnels, attitudes, méthodologie et organisation

Quelles attitudes face au conflit ?

La gestion et résolution des conflits.

Les outils des professionnels : négociation, médiation, contractualisation

Les outils institutionnels : règlement intérieur, projet institutionnel, travail

d'équipe, régulation, supervision, ou autre forme de participation des usagers lors de situation de conflits ou de climat de violence.

Publics

Travailleurs sociaux en structures d'hébergement, animateurs sociaux culturels, éducateurs, bénévoles en charge d'accueillir des publics....

Démarche

Etude de cas concrets. Alternance d'apports de connaissances théoriques et pratiques adaptées aux situations évoquées. Mises en situation.

Réalisation

2 jours

Formateur

Claire AMURAT

Dates

18/19 juin 2012

Tarifs

tarif adhérent : 395 euros

tarif non adhérent : 495 euros

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Conditions d'inscription

Pour participer à l'une des formations proposées dans ce catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur accompagné du règlement.

En cas de prise en charge de la formation par un OPCA, vous devez nous adresser l'accord de prise en charge.

Les inscriptions ne sont définitives qu'à réception du bulletin d'inscription. Elles sont prises par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Conditions d'annulation

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, la Fnars Rhône Alpes se réserve le droit d'annuler l'action de formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les intéressés et remboursera la totalité des frais d'inscription.

Tout désistement fera l'objet d'une retenue de 50 euros pour frais de dossier.

En cas de désistement du participant moins de 8 jours avant le début de l'action, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout stage commencé est dû et il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage.

En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé.

Conditions et modalités de paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la Fnars Rhône Alpes ou indiquer la demande de prise en charge si vous passez par un OPCA.

A partir de la 3^e inscription pour la même structure et pour la même formation, une réduction de 10% est appliquée sur les tarifs.

Gestion administrative

A réception du bulletin d'inscription, la Fnars Rhône Alpes vous adressera une convention de stage en double exemplaire dont un est à nous retourner signé. A l'issue du stage, une facture et une attestation de présence vous seront adressées ainsi qu'une attestation de formation et d'acquisition de compétences afin de valoriser votre formation dans votre parcours professionnel.

Lieu des formations

Sauf exception, les formations se déroulent à Lyon, le lieu exact vous étant communiqué lors de la convocation officielle qui vous sera envoyée par mail.

Formation en intra et délocalisée

Si une association en fait la demande, une formation peut se dérouler dans la structure pour une formation de plusieurs salariés. Dans ce cas vous pouvez nous en faire la demande et nous vous ferons une proposition de programme et de tarif.

Par ailleurs, si plusieurs salariés d'associations d'un même département souhaitent faire la même formation, celle-ci peut être délocalisée dans une ville du département selon les besoins.

**Retrouvez les informations relatives aux formations
dans la rubrique formations de notre site
www.fnars-ra.org**

Par ailleurs, ce site, régulièrement mis à jour, vous permet d'accéder à des informations sur les différents champs d'intervention de la Fnars et de prendre connaissance des rapports, études, événements en lien avec nos thématiques.

**Pour tout renseignement et s'inscrire:
Delphine CHARLET – 04 37 70 19 19 – secretariat@fnars-ra.org**



Bulletin d'inscription

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

13 rue Raoul Servant – 69007 LYON – tel. 04.37.70.19.19 / fax. 04.72.71.43.92 **secretariat@fnars-ra.org**

Intitulé de la formation :

Date (s) de la formation :

Coût :

Stagiaire **Monsieur** **Madame** **Mademoiselle**

Nom.....Prénom

.....

Fonction.....

Coordonnées de votre employeur

Adhérent **N° de référence Fnars**

Non adhérent

Organisme-

Sigle.....

Intitulé

.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....Cédex.....

Tél.....Fax.....E.Mail.....

Représenté par M.Fonction.....

Je m'inscris à la formation ci-dessus. Le coût sera pris en charge :

par mon employeur - autres (dans ce cas, fournir si possible la copie de l'accord de prise en charge)

Fait àle.....

Signature de l'employeur et cachet de l'organisme

FINANCEMENT DES FORMATIONS PAR LES OPCA

Vous pouvez demander la prise en charge partielle ou totale de la formation de vos salariés en vous adressant à un **Organisme Paritaire Collecteur Agréé**.

Toute entreprise assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle peut être tenue de verser tout ou partie de ses contributions aux organismes créés par les partenaires sociaux, agréés par l'Etat, auxquels elle adhère.

Les OPCA peuvent recevoir deux types d'agrément : celui autorisant la collecte des contributions au titre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du DIF et du plan de formation ; celui permettant la collecte des fonds destinés au congé individuel de formation (CIF).

En contrepartie, ces organismes développent des services de proximité au bénéfice des entreprises adhérentes ou des salariés : **conseil, information, aide à l'élaboration des projets de formation... et prennent en charge le financement des actions de formation.**

Dans les limites posées par le code du travail et le ou les accords collectifs qui le régissent, le conseil d'administration paritaire de l'OPCA détermine librement les règles de financement des formations : montant des prises en charge des coûts pédagogiques et/ou des frais annexes, type et durée des actions de formation jugées prioritaires, paiement direct à l'organisme de formation ou remboursement à l'entreprise.

A défaut de dispositions conventionnelles, l'OPCA prend en charge le coût des dépenses de formation des contrats et périodes de professionnalisation sur la base de 9,15 € de l'heure de formation. L'OPCA peut en outre prendre en charge une partie de la formation des tuteurs, et accorder une aide financière à l'exercice des fonctions tutorales.

N'hésitez donc pas à faire appel à votre OPCA (notamment Agefos, Unifaf, Opcalia pour secteur social) pour financer les actions de formations de votre association, ils sont là pour vous aider dans cette démarche et favoriser la formation de vos salariés

Sélection d'hôtels à Lyon

Près de la gare de Perrache

- **HOTEL VICTORIA** - 3 rue Delandine - 69002 Lyon
Fax. : 04 69 96 **70 04** - Tél. : (+33) 4 78 37 57 61
<http://www.hotelvictorialyon.com/default.asp>
A partir de 45 euros la chambre simple et 6 euros le petit déjeuner

- **HOTEL AZUR** - 64, rue Victor Hugo - 69002 Lyon
Tél : 04 78 37 10 44 - Télécopie : 04 78 42 51 26
<http://www.hotelazurlyon.com/>
De 45 à 60 euros la chambre simple, 7 euros le petit déjeuner

- **HOTEL DU SIMPLON** - 11 rue Duhamel - 69002 Lyon
Tel : 33 (0) 4 78 37 41 00 - Fax : 33 (0) 4 78 37 12 72
<http://www.hoteldusimplon.com/index.php>
De 55 à 85 euros la chambre simple, 8 euros le petit déjeuner

Près de la Fnars Rhône-Alpes/gare Jean Macé

- **HOTEL DU HELDER** - 38 rue de Marseille 69007 Lyon
Tél.: 04 78 61 61 61
<http://www.hotelduhelder.fr/>
A partir de 60 euros la chambre simple, petit déjeuner compris

- **HOTEL DES FACULTES** - 104 rue Sébastien Gryphe - 69007 LYON
04 78 72 22 65
<http://www.hoteldesfacultes.com/index.php>
40 euros la chambre simple standard et 50 euros la chambre simple confort, 5 euros le petit déjeuner

Près de la gare de la Part Dieu

- **PREMIERE CLASSE LYON CENTRE** - 75 BD Vivier Merle - 69003 LYON
Téléphone : +33 4 72 36 86 62 - Fax : +33 4 72 36 89 57
<http://www.premiere-classe-lyon-centre-gare-part-dieu.fr/fr/index.aspx>
A partir de 65 euros la chambre, 4.80 euros le petit déjeuner

HOTEL LE LACASSAGNE - 245 avenue Lacassagne - 69003 Lyon
Tél. : +33 (0)4 78 54 09 12 / Fax : +33 (0)4 72 36 99 23
<http://www.hotel-lacassagne.fr/index.php>
A partir de 53 euros la chambre simple, 7 euros le petit déjeuner

www.hoteldesfacultes.com/index.php
<http://www.hoteldesfacultes.com/index.php>



**Fédération Nationale des Associations
d'Accueil et de Réinsertion Sociale**

Délégation régionale Rhône Alpes

13 rue Raoul Servant – 69 007 Lyon
Tél : 04 37 70 19 19/Fax : 04 72 71 43 92
secretariat@fnars-ra.org
www.fnars-ra.org

La Fnars Rhône-Alpes c'est :

- plus de 100 associations dans la région
- 150 établissements sociaux et médico sociaux
- 90 CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Des CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) et des CPH (Centres Provisoires d'Hébergement)
- 6000 places en hébergement
- 580 salariés (assistantes sociales, éducateurs spécialisés...)
- 8000 personnes accueillies et hébergées chaque année dans la région
- le n° d'urgence « 115 » dans les départements
- des centres d'adaptation à la vie active, des fermes de cocagne
- 65 ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 6000 salariés en insertion chaque année

C'est aussi :

- **1 organisme de formation** qui propose une offre variée de stages courts (de 1 à 4 jours) à destination des salariés des associations adhérentes et non adhérentes
- **1 site internet** : www.fnars-ra.org, accessible à tous, dans lequel vous pouvez retrouver toutes les informations sur les journées d'études, les formations, les actions menées en région et une base documentaire avec des textes, rapports, documents à télécharger sur nos thématiques d'intervention (santé, famille, logement, emploi, asile...)